



Les services de l'État

**ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT
DE L'ÎLE-DE-FRANCE**

2017 | 2018



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la préfecture coordinatrice de la mobilisation	p. 4-7
Activités économiques - Finances	
La DIRECCTE Interlocutrice privilégiée des entreprises	p. 8-13
La DRIAAF Agriculture et forêt, des potentiels économiques à préserver	p. 14-17
La DRFIP Une direction au cœur des enjeux financiers franciliens	p. 18-21
Aménagement - cadre de vie	
La DRIHL Un maillon essentiel de l'hébergement au logement	p. 22-27
La DRIEA Pour un aménagement équilibré et solidaire	p. 28-37
La DRIEE Au service d'un développement durable de l'Île-de-France	p. 38-41
Cohésion - Prévention	
La DRJSCS Renforcer le lien social et le mieux vivre ensemble	p. 42-47
La DRDFE L'État actif et pionnier pour la défense des droits des femmes en Île-de-France	p. 48-51
L'ARS Mobilisée pour l'accès aux soins de tous	p. 52-55
Culture - Éducation	
La DRAC Création, patrimoine et éducation, la culture priorité capitale	p. 56-59
La Région académique d'Île-de-France Vers l'excellence éducative pour tous	p. 60-65



Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

La préfecture, coordinatrice de la mobilisation

La préfecture de région s'est fortement mobilisée pour soutenir la candidature de la France « Paris 2024 », à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Le préfet de région, membre du GIP

2024 a coordonné l'action des services de l'État, géré la relation avec les collectivités territoriales, assuré le montage financier et travaillé à l'écriture de la loi olympique et paralympique.

L'accueil de la commission d'évaluation du CIO

Avant l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 par le Comité international olympique (CIO), les services de l'État et ses partenaires ont été extrêmement mobilisés autour de la candidature de Paris.

Après s'être rendue à Los Angeles, la commission d'évaluation du CIO s'est rendue à Paris du 13 au 16 mai 2017.

Tous les services de l'État étaient mobilisés pour l'occasion et le travail collectif fut déterminant dans l'aide au choix de la ville hôte.

Présidée par Patrick Baumann (Secrétaire général de la Fédération internationale de basket-ball), cette commission est composée de 13 membres experts mandatés par le CIO pour analyser les projets des villes candidates et inspecter les sites de chaque ville afin de rendre public le rapport d'évaluation le 5 juillet 2017.



Les Jeux de la XXIII^e Olympiade se dérouleront du 2 au 18 août 2024 ; les Jeux Paralympiques du 4 au 15 septembre 2024.

La Préfecture de région a été particulièrement impliquée dans l'accueil de la Commission d'évaluation, préparé en étroite coopération avec la Préfecture de police.

À l'occasion de cette visite, qui s'était terminée par une rencontre avec le Président de la République, Emmanuel Macron, les membres du CIO ont pu apprécier la qualité des sites d'accueil des épreuves sportives.



Un plan de mobilisation autour des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Les Jeux doivent contribuer au développement du sport au quotidien et sous toutes ses formes.

La Préfecture de région participera en Île-de-France à la mise en œuvre opérationnelle des mesures du programme d'accompagnement au projet olympique et paralympique, impulsé par la ministre des Sports, Laura Flessel et coordonné par le délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques, M. Jean Castex.

Le Préfet de région a confié au Directeur régional de la DRJSCS une lettre de mission pour l'élaboration d'un plan de mobilisation autour des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

L'ambition régionale affichée est d'être en première ligne dans la mise en œuvre des actions qui s'effectueront au bénéfice des publics les plus éloignés de la pratique et notamment des publics issus des quartiers politique de la ville.

Les sites olympiques en Île-de-France

Les différentes épreuves des JOP 2024 se dérouleront certes à Paris mais aussi dans toute la région, avec par exemple :

- l'aviron et canoë-kayak en Seine-et-Marne ;
- le cyclisme, le golf et l'équitation dans les Yvelines ;
- l'athlétisme et la natation en Seine-Saint-Denis.



Les JOP, de nombreux défis sportifs, économiques, sociaux et territoriaux

Ce grand projet est un enjeu majeur et un défi à relever. Il constitue un facteur d'accélération du déploiement du projet du Grand Paris en termes d'aménagement du territoire comme en termes d'attractivité et de cohésion sociale.

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et l'héritage de cet événement contribueront notamment à la transformation du territoire de Seine-Saint-Denis et renforcera les initiatives déjà en place pour réduire les inégalités entre le centre de Paris et certains quartiers de sa banlieue, que ce soit en matière d'éducation, de santé ou de niveau de vie.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques ont pour objectif de faire de ces jeux une opportunité de

développement économique, social et territorial.

Paris 2024 est donc un projet ambitieux mais aussi un projet responsable venant accélérer et valoriser plusieurs décennies d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, ces Jeux, inclusifs et ouverts à tous, doivent confirmer la formidable capacité du sport à contribuer au changement social et à la transformation de la société française.

En s'appuyant sur les valeurs portées par le sport dans les domaines de l'éducation, l'environnement, la santé, le bien-être ou la cohésion sociale, les Jeux constitueront une opportunité exceptionnelle pendant les compétitions mais aussi et surtout pendant les six années qui précèdent, pour créer une dynamique avec pour objectif une meilleure qualité de vie, plus solidaire et plus enthousiaste, qui perdurera au-delà des Jeux.



Chiffres clés 2017

36 sites sportifs retenus.

6 années pour construire et aménager.

1 aménageur SOLIDEO.



La DIRECCTE

Interlocutrice privilégiée des entreprises

Avec plus d'1 million d'entreprises, 6 millions d'emplois et 31 % du PIB national, l'Île-de-France se place parmi les régions européennes les plus riches économiquement. Elle attire de nombreux actifs. Pour autant, les effets de la crise de 2008 se font toujours sentir : en dépit de l'amélioration de la conjoncture économique, de la progression de l'emploi (+ 1,9 %

en 2017), de la baisse du chômage (7,7% de la population active, en baisse de 1 point sur un an), les inégalités géographiques et sociales persistent. La région doit par ailleurs répondre à plusieurs défis : les mutations de la production et du travail liées à la révolution numérique, la transition écologique, les risques de fractures territoriale et sociale.

Le contrôle et la régulation intensifiés

Par son action de régulation des relations économiques, la DIRECCTE contribue à assurer la loyauté des relations entre opérateurs et la confiance dans les échanges économiques.

L'année 2017 a été marquée par une forte augmentation des contrôles de l'inspection du travail contre le travail illégal et la fraude au détachement international de salariés.

Un autre enjeu porte sur les nouvelles formes d'emploi qui se développent avec les plates formes numériques.

En matière d'équilibre des relations commerciales, les contrôles de la DIRECCTE mettent l'accent sur le respect des délais de paiement

interentreprises et l'équilibre des relations entre les enseignes de la grande distribution, implantées pour la plupart d'entre elles en Île-de-France, et ses fournisseurs.



L'action de répression des fraudes et de protection des consommateurs est menée avec les Directions départementales de protection des populations (DDPP). Elle cible les produits alimentaires et non alimentaires ainsi que

les services marchands, et prend en compte l'évolution des modes de consommation, les innovations techniques commerciales et intègre notamment le développement de l'économie numérique.

Le plan régional de lutte contre le travail illégal

La lutte contre le travail illégal et la fraude au détachement international est une priorité. La loi a alourdi les sanctions et renforcé l'arsenal juridique à la disposition des corps de contrôles et en particulier l'inspection du travail.

Élaboré par la DIRECCTE d'Île-de-France, avec le concours de l'URSSAF, de la DRIEA, de la MSA et de la délégation territoriale du CNAPS, le plan régional de lutte contre le travail illégal 2017-2018 fixe des priorités en termes de secteurs

à contrôler : BTP, transports, déménagement, audio-visuel, agences d'intérim étrangères, hôtellerie et restauration, banques, agriculture, évènementiel, plateformes numériques...

Il renforce les actions et les partenariats entre administrations et organismes chargés du contrôle ainsi que le développement d'actions de prévention avec les organisations professionnelles face à de fraudes de plus en plus complexe.

En 2017, les agents de l'inspection du travail franciliens ont effectué 1 700 contrôles dédiés au travail illégal et au détachement international de salariés et infligé 150 sanctions administratives.

Les contrôles pour lutter contre le travail illégal se sont renforcés, notamment dans le BTP.



Une politique de l'emploi ambitieuse

Au titre des politiques d'accès à l'emploi et d'insertion professionnelle, la DIRECCTE met en œuvre le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) qui représente pour l'Île-de-France un investissement de l'État de 1,3 milliard d'€ en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi sur 2018-2020.

Mis en œuvre en lien étroit avec la Région, le PIC s'appuie sur la mobilisation forte de Pôle Emploi et de tous les acteurs du service public de l'emploi. Les programmes de formation répondent aux besoins des entreprises et ciblent les populations les moins qualifiées. L'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi est un enjeu majeur.

Le travail engagé avec les missions locales vise à renforcer leur efficience.

La région compte près de 400 structures d'insertion par l'activité économique.

Elles ont représenté, en 2017, 45 578 contrats d'insertion. L'État assure leur financement dans le cadre d'une stratégie régionale qui promeut leur diversification vers de nouveaux secteurs d'activité comme le numérique et le développement des relations avec le secteur de l'économie classique.

Les objectifs sont ambitieux :

- déploiement du parcours contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et de la Garantie jeunes pour les plus précaires d'entre eux ;
- relation-entreprise afin de pouvoir proposer aux jeunes des mises en situation professionnelle ;
- renforcement de l'accompagnement des jeunes en situation de handicap ;
- meilleur repérage des jeunes en difficulté...

L'Île-de-France fait par ailleurs partie des territoires qui expérimentent les Emplois francs, un dispositif destiné aux demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires de la ville afin de lutter contre les discriminations et favoriser leur insertion professionnelle, avec l'objectif de 10 000 emplois francs en Île-de-France.





La Station F, le plus grand incubateur du monde, a été inaugurée en 2017 à Paris. Il permettra d'accueillir 1 000 startups. L'État assure en son sein un guichet unique (DIRECCTE, Douanes, URSSAF, etc.) afin de faciliter les démarches des entreprises.

Un soutien aux TPE et PME renforcé

Au-delà de la réactivité dont elle a fait preuve pour les accompagner lors de crises (intempéries, grèves...), la DIRECCTE soutient les entreprises, notamment des TPE-PME et les établissements de taille intermédiaire dans leur développement. Depuis deux ans, elle a engagé une dynamique avec tous les acteurs de l'appui aux entreprises, pour mieux accompagner les TPE et PME sur les problématiques liées aux ressources humaines, et ainsi faciliter l'embauche. Le soutien au développement

des entreprises met l'accent sur l'innovation (appels à projets PIA3 lancés avec la Région Île-de-France), l'export et l'internationalisation. Les 9 pôles de compétitivité, financés par la DIRECCTE, participent à la structuration des filières stratégiques.

Le dialogue social est facteur de performance économique. La Direccte accompagne la transformation sociale des petites entreprises à travers notamment les observatoires départementaux de la négociation collective.

Saisir les opportunités ouvertes par le Brexit

Europlace, grâce au soutien de l'État, mène depuis le début de l'année 2017 une campagne de promotion de la place financière de Paris, afin d'inciter les groupes et institutions bancaires internationaux à s'y implanter. Plusieurs banques ont déjà fait des annonces en ce sens et Paris accueillera bientôt le siège de l'Autorité bancaire européenne.

Une dynamique plus générale est en marche, grâce aussi à l'émergence d'un écosystème FinTech en plein essor avec le lancement d'un incubateur dédié aux FinTech à la Grande arche de la Défense, qui renforcera l'action des acteurs déjà existants tels que le pôle de compétitivité Finance Innovation et l'association France FinTech.

L'accompagnement de la réalisation du Grand Paris

La réalisation du super métro du Grand Paris est, dès à présent, une opportunité pour les entreprises et l'emploi.

La DIRECCTE, avec les collectivités concernées, les organisations consulaires et fédérations professionnelles, a impulsé une dynamique pour :

- anticiper les besoins en emplois et compétences que nécessite ce projet et faire qu'il bénéficie à l'emploi francilien ;
- accompagner les TPE et les PME afin qu'elles puissent accéder aux marchés lancés pour la construction du nouveau réseau et les opérations d'aménagement prévues.

Missions principales

La DIRECCTE est une administration déconcentrée de l'État qui relève du ministère du Travail ainsi que du ministère de l'Économie et des Finances. Ses missions principales sont de :

- soutenir les entreprises dans leur compétitivité et leur développement ;
- piloter régionalement les politiques de l'emploi et de lutte contre le chômage ;
- accompagner les mutations économiques ;
- définir et mettre en œuvre les orientations régionales du fonds social européen (FSE) et le programme initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) ;
- assurer l'application du droit du travail ;
- veiller aux conditions de santé et de sécurité des salariés ;
- promouvoir la qualité de vie au travail et le dialogue social ;
- contrôler la formation professionnelle ;
- veiller au respect des règles de concurrence, à la loyauté des relations commerciales et à l'application des règles en matière de métrologie ;
- piloter, au niveau régional, les politiques et actions visant à assurer la sécurité des consommateurs et leur protection économique.

Chiffres clés 2017

32 000 établissements inspectés par les agents de la répression des fraudes (DIRECCTE et DDPP).

160 entreprises majeures contrôlées en matière de respect des délais de paiement. Souvent de grands noms de l'industrie, du commerce ou des services.

300 contrôles d'organismes de formation professionnelle.

13 500 visites de contrôle de l'inspection du travail qui ont donné lieu à **16 000** lettres d'observations, **320** arrêts de chantier ou d'activité, **630** mises en demeure, **500** PV, **81** sanctions administratives.

102 000 demandes de renseignements en droit du travail (permanences, courrier, courriel) satisfaites.

9 500 accords collectifs d'entreprises enregistrés.

81 229 contrats d'alternance enregistrés (2016-2017).

45 578 contrats d'insertion signés dans le cadre des structures de l'Insertion par l'Activité Economique.

34 212 contrats aidés prescrits.

9 726 entrées en Garantie jeune.

3 390 travailleurs handicapés salariés dans **75** entreprises adaptées.

955 entreprises ont été visitées par les conseillers PME, dont **250** entreprises de taille intermédiaire et pépites.

33 entreprises suivies dans le cadre du dispositif régional de redressement productif dont **14** nouvelles, **23** dossiers ont été clôturés et **698** emplois ont été sauvés.

40 projets (Start up en devenir) pour **89** lauréats étrangers accueillis dans le cadre de French Tech ticket.

120 nouveaux conseillers du commerce extérieurs accrédités.



La DRIAAF

Agriculture et forêt, des potentiels économiques à préserver

12,1 millions d'habitants et une très forte pression urbaine sont des défis auxquels l'agriculture et la forêt prépondérante dans l'occupation du territoire (70 % de la surface régionale est constituée de

cultures et de forêts) sont confrontés.

Parallèlement, l'agriculture et la forêt sont de puissants secteurs économique et social générant de nombreux « emplois verts ».

L'Île-de-France, dans ses franges, a toujours été un ensemble rural constitué de terres agricoles très fertiles. Près de 4 700 exploitations sont réparties sur le sol francilien tandis que le secteur agricole représente 12 000 emplois et plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel.

La DRIAAF facilite et accompagne l'installation/transmission en agriculture. L'installation reste dynamique en Île-de-France, avec une hausse sensible du nombre de porteurs de projets (près de 400/an) et une diversité grandissante des profils de ces candidats.

La région capitale a d'excellentes terres à blé, des céréaliers compétitifs, des boulangers réputés dans le monde entier. Moins connu, trésor vert de l'Île-de-France, le maraichage fournit entre autre, salades, cressons, persils et fines herbes sur les marchés de proximité et à l'export grâce au marché international de Rungis.

L'État contribue financièrement aux dispositifs d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs qui ont été renouvelés en décembre 2017 pour 3 ans et qui sont maintenant harmonisés à l'échelon régional, tout en gardant des implantations locales.

Avec ces 12 millions de consommateurs, l'agriculture francilienne se trouve face à plusieurs défis majeurs : les attentes des citoyens, la préservation des zones rurales, le développement de l'agriculture biologique et de proximité.

Cet engagement se poursuivra en 2018, et l'État continuera d'œuvrer en synergie avec le conseil régional sur la politique installation, co-pilotée et cofinancée Etat Région (CRIT, parcours installation, DJA).

Vers une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt francilienne : élaboration du Programme régional de la forêt et du bois d'Île-de-France

Institué par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, le Programme régional de la forêt et du bois d'Île-de-France (PRFB) est une adaptation au contexte de la région des orientations et objectifs du Programme national de la forêt et du bois (PNFB) approuvé par décret le 8 février 2017.

Co-élaboré avec la Région Île-de-France, en concertation avec toutes les parties prenantes de la filière forêt et bois, la société civile, le public et les associations, le PRFB sera, au terme de son approbation au printemps 2019, le document de cadrage de la politique forestière régionale pour les 10 prochaines années.

Il se donne plusieurs objectifs :

- assurer la pérennité de la forêt ;
- créer de la valeur en Île-de-France, en mobilisant durablement une ressource bois de qualité tout en garantissant un approvisionnement durable ;
- valoriser au mieux la ressource locale ;
- répondre aux attentes des citoyens ;
- conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique ;
- connaître, préserver et valoriser la multifonctionnalité de la forêt.



Le classement en forêt de protection

L'Arc boisé du Val-de-Marne est le plus récent massif forestier d'Île-de-France classé en forêt de protection par décret en Conseil d'État.

La protection du patrimoine forestier est une priorité francilienne pour le bien-être aux populations et pour des motifs écologiques. 61 000 ha, soit 22,6 % de la surface forestière régionale, sont déjà classés en forêt de protection.

Il faut poursuivre cette démarche sur les massifs les plus exposés. Le classement est en cours pour la forêt de Saint-Germain-en-Laye (3 605 ha) et la démarche est engagée pour celles de Montmorency (1 981 ha) et de Bondy (153 ha).

À l'avenir, d'autres massifs pourront faire l'objet d'une procédure de classement : L'Isle-Adam, Carnelle, Meudon, Armainvilliers, Ferrières, Versailles, La Malmaison.



© DRIAAF Île-de-France

La forêt, un patrimoine francilien à fort potentiel

L'Île-de-France est une grande région forestière au potentiel sous-exploité. Les activités économiques de transformation sont quasiment absentes du territoire régional, malgré un formidable potentiel de marché.

La gestion forestière durable rend en outre de multiples services pour le bien-être et la

santé des Franciliens, pour la préservation de ressources naturelles et de la biodiversité et pour la lutte contre le changement climatique.

Ce patrimoine d'une grande diversité biologique se doit d'être préservé et géré durablement pour lui permettre d'assurer à long terme son rôle social et écologique, tout en valorisant son potentiel économique.

Chiffres clés 2017

4 700 exploitations agricoles.

49 % du territoire en surface agricole.

Grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux, betteraves) / 580 000 ha.

263 000 ha de forêt.

La région francilienne avec 40 000 salariés est la n°3 des régions employeuses en industrie et commerce de gros alimentaires.

La forêt francilienne couvre 23 % du territoire régional.

Missions principales

- Garantir une alimentation sûre, diversifiée et durable.
- Développer une agriculture durable et compétitive.
- Protéger le patrimoine forestier.
- Dynamiser la gestion durable et multifonctionnelle.
- Orienter la formation, la recherche et le développement.
- Assurer des fonctions d'évaluation de l'action publique, d'analyse économique et de prospective, en complément des enquêtes statistiques.
- Participer aux instances du bassin Seine-Normandie.
- Assurer le ravitaillement alimentaire pour la zone de défense.
- Assurer les missions départementales de la petite couronne parisienne.



La DRFIP

Une direction au cœur des enjeux financiers franciliens

En 2017, la Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France, s'est attachée avec succès à promouvoir auprès de ses usagers la dématérialisation de leurs démarches,

et en 2018, elle va continuer dans ce sens tout en menant à bien le chantier du prélèvement à la source qui sera opérationnel dès le 1^{er} janvier 2019.

L'activité fiscale

La généralisation de l'obligation de la déclaration en ligne s'est poursuivie pour une mise en œuvre pour l'ensemble des foyers fiscaux en 2019. Un travail de sensibilisation auprès des usagers a été mené dans cet objectif. Les services ont accompagné les contribuables dans les démarches en ligne avec l'installation d'ordinateurs en libre service dans les centres des Finances Publiques.

Pour faciliter les démarches des usagers, le nouveau site impots.gouv.fr est

désormais accessible à tous les supports (PC, tablette et smartphone).

Les enjeux tant pour les impôts des particuliers ou des professionnels continuent à progresser. Ainsi, pour les impôts des particuliers, l'Impôt sur le Revenu pris en charge augmente en nombre d'articles (+ 2,37 % entre 2016 et 2017) et en montant (+ 1,58 %).

Pour les impôts des professionnels, le nombre de redevables connaît aussi une hausse sensible de 4,16 % entre 2016 et 2017.

Parallèlement, la DRFIP s'est engagée dans une démarche qualitative d'amélioration des résultats du contrôle fiscal.



L'action au bénéfice des collectivités du secteur public local : un partenariat constant sur des chantiers ambitieux

● L'accompagnement de la Ville de Paris, par la DRFiP, dans l'expérimentation de la certification des comptes trouve sa traduction dans des actions conjointes sur des opérations comptables à enjeux (immobilisations, stocks, rémunérations, régies, etc.) jusqu'à l'exercice de certification (ie 2021 sur les comptes 2020).

Dans ce cadre, la DRFiP a reçu à plusieurs reprises les experts de la formation inter-juridictionnelle (Cour des Comptes-Chambre Régionale des Comptes) chargés d'élaborer le diagnostic global d'entrée dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes de la Ville de Paris.

En complément, il est envisagé d'approfondir la collaboration avec la Ville par la création d'un service mutualisé ordonnateur-comptable de la recette.

Celle-ci trouve sa première illustration dans le contrôle allégé, en partenariat, sur les recettes liées aux droits de tournage en 2018.

La Ville de Paris et la DRFiP se sont associées pour créer, en septembre 2017, le premier service facturier (SFACT) d'une grande collectivité. Placée sous la direction du comptable public, cette entité a permis de fluidifier le circuit de la dépense (450 000 factures), en supprimant les contrôles redondants. Au-delà de l'amélioration de la qualité du service rendu aux fournisseurs

des collectivités, cette structure vise à harmoniser et simplifier les procédures métier. L'année 2018 devra conforter les bons résultats de 2017 où le délai de paiement des factures s'établit à 20 jours.

● Par ailleurs, la DRFiP a poursuivi ses actions visant à offrir des prestations enrichies aux collectivités locales. Elle a été mobilisée pour la création d'une régie autonome pour le nouveau marché Vélib, la préparation au passage à la facturation électronique le 1^{er} janvier 2017 et la poursuite de la dématérialisation des pièces justificatives. Elle a continué à promouvoir les moyens de paiement automatisés et TIPI, désormais utilisé par des régies majeures de la ville de Paris, comme le service Facil'familles ou pour le paiement des forfaits post-stationnement déployé depuis le 1er janvier 2018.

● Il est prévu de développer d'autres partenariats avec des acteurs majeurs du Pôle SPL : un contrôle allégé sur les dépenses « Frais médicaux » sera installé avec la Région.

● Un engagement partenarial sera conclu avec le SYCTOM courant 2018 dans l'objectif partagé d'accroître l'efficacité des circuits financiers et comptables.

1^{er} janvier 2019 : mise en place du prélèvement à la source

Le prélèvement à la source (PAS) sera mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2019, ce qui implique notamment un travail très important de fiabilisation des identifiants qui a débuté en 2017 et qui se poursuivra en 2018.

Une importante campagne de formation des cadres et des agents est menée afin que les services soient en mesure d'accompagner les contribuables dans les meilleures conditions.

La DRFiP accompagne également les gestionnaires locaux de paye dans la mise en œuvre opérationnelle du PAS pour les agents rémunérés par les collectivités et établissements publics dont elle assure la gestion comptable.

Un accueil personnalisé sur rendez-vous (à partir du site impôts.gouv.fr) est déployé par la DRFiP en vue de renforcer la qualité de service offerte aux usagers.

Ce dispositif permet de renforcer l'accueil physique en évitant aux usagers de se déplacer pour les situations les plus simples et donc souvent de devoir attendre au guichet.

Il améliore également le service proposé à ceux reçus sur rendez-vous dont la demande exige une analyse approfondie.

Cinq nouveaux sites sont concernés par ce déploiement au 1^{er} semestre 2018.



La dématérialisation des procédures

La dépense de l'État s'exécute désormais principalement en mode facturier : le ratio d'exécution en mode facturier sur le périmètre de la commande publique de la DRFiP atteint 74 % en nombre de demandes de paiements, pour une moyenne nationale de 27 %.

Ainsi, 2017 a été une année de forte croissance de la dématérialisation des factures sur le portail

« Chorus pro » élargi à toutes les entités publiques (collectivités territoriales et Établissements publics nationaux), avec l'impact de l'obligation de la facturation électronique pour les grands fournisseurs.

Pour l'État, une facture sur trois passe désormais par le portail en attendant l'obligation complète en 2020.

Chiffres clés 2017

1,4 million de foyers fiscaux.

12,68 milliards € de recouvrement auprès des particuliers.

456 204 entreprises assujetties à la TVA.

36,4 milliards € de recouvrement auprès des professionnels.

870,29 millions € de droits et pénalités redressés suite à contrôles fiscaux.

953 500 mandats de dépenses pour les collectivités.

393 700 titres de recettes pour les collectivités locales.

393 400 dossiers de paiement de la dépense de l'État.

2 522 384 paies traitées.

6,19 Mds € de pensions payées.

Missions principales

La DRFIP exerce pour Paris des missions relevant à la fois de la fiscalité et de la gestion publique. Dans le ressort territorial de la Région Île-de-France, elle est également :

- chargée de missions complémentaires telles que : le contrôle financier déconcentré des administrations de l'État ;
- l'expertise économique et financière des investissements publics ;

- la tutelle de l'ordre régional des experts-comptables ;
- la délivrance de l'agrément et du suivi des organismes qui ont leur siège dans la région ;
- la défense économique.



La DRIHL

Un maillon essentiel de l'hébergement au logement

En 2017, la politique conduite en Île-de-France par les services de l'État en matière de logement et d'hébergement a été marquée par la recherche d'un dialogue approfondi

avec les collectivités locales et par un accroissement des réponses aux besoins de nos concitoyens, que ce soit en termes de logement, d'hébergement, de construction ou de rénovation.

Héberger, la mission prioritaire de la DRIHL pour répondre à l'urgence



Hébergement et accompagnement des personnes démunies, une des principales missions de la DRIHL.

Les efforts de la DRIHL consistent premièrement à répondre à la demande de solutions d'hébergement qui s'exprime sur le territoire francilien. Fin 2017, le parc d'hébergement représentait 103 000 places, soit 10 % de plus qu'en 2016.

En 10 ans, la capacité d'hébergement en Île-de-France a été multipliée par 3,7 et elle a augmenté de 30 % ces deux dernières années, permettant ainsi d'héberger 103 000 personnes chaque nuit, pour un budget de près 900 millions d'euros. Celui-ci a été multiplié par 3 en 5 ans en Île-de-France. Ce dispositif permet d'héberger les personnes qui en ont le plus besoin, quelle que soit leur situation.

Ce nombre important de places pérennes a été complété, dans le cadre du Plan Grand Froid, avec 7 090 places supplémentaires ouvertes en Île-de-France dans le cadre de la mobilisation hivernale et du dispositif grand froid. Les équipes de la DRIHL et l'ensemble des services de l'État se sont mobilisées sous l'autorité des préfets de département et en étroite collaboration avec les collectivités locales et les associations, pour

identifier, les sites et y préparer l'accueil des plus démunis. Cette mobilisation renforcée a permis deux fois plus de places que l'an dernier.

Les services de l'État se sont par ailleurs attachés à restructurer l'offre d'hébergement, dans la double perspective d'un rééquilibrage territorial et d'une amélioration de l'accueil par la création de places alternatives à l'hébergement hôtelier.

Cette année encore, le nombre de nuitées hôtelières a diminué dans le département le plus chargé (Seine-Saint-Denis) malgré une demande importante sur l'ensemble de la région.

Cet effort s'est également accompagné de la poursuite de l'amélioration des sites d'hébergement, ainsi que de la création de nouvelles places de résidences sociales (83 987 places fin 2017) ou de pensions de famille (3 761 places fin 2017).

Les Ateliers des territoires pour le logement et l'hébergement

Initiés par le préfet de région, au mois de septembre 2017, les Ateliers des territoires pour le logement et l'hébergement ont permis de renforcer le dialogue avec les collectivités territoriales d'Île-de-France. Une quinzaine de séances ont réuni plus d'une cinquantaine de collectivités territoriales et partenaires (communes, EPCI de grande couronne, EPT du territoire métropolitain et Métropole du Grand Paris) dans 4 ateliers thématiques :

- la planification et le foncier, premiers leviers pour produire des logements ;

- les équilibres habitat-emploi ;

- le développement et l'amélioration de l'offre dans le parc privé ;

- la fluidité hébergement-logement et la priorité au logement d'abord.

Les Ateliers ont permis de proposer des pistes d'action relevant des collectivités territoriales, des services de l'État, et des opérateurs, visant notamment à développer l'offre et à faciliter l'accès au logement des Franciliens.

Aider et fluidifier le passage de l'hébergement au logement

L'essor de ce parcours de fluidité s'inscrit dans la stratégie du Logement d'abord, et a permis d'accroître significativement la fluidité entre l'hébergement et le logement, puisque, tous les mois, environ 1 000 personnes sortent d'un dispositif d'hébergement pour être relogées dans un logement social. Ainsi, 11 721 personnes hébergées ont été relogées en 2017, soit 4 % de plus qu'en 2016.

La fluidité vers le logement est un enjeu majeur et central dans le dispositif d'hébergement car elle détermine la mesure de son efficacité et de sa capacité à absorber les besoins nouveaux qui s'expriment. Il est important de proposer aux personnes qui sont hébergées une sortie vers une solution plus pérenne, dès que les services de l'État le peuvent et que celles-ci sont en mesure d'y accéder.

Cette sortie vers le logement permet non seulement de redonner de la dignité et de l'autonomie aux personnes mais également de fluidifier le système d'hébergement. Tous les mois, environ 1 000 personnes sortant d'hébergement sont relogées dans le logement social.

Le dispositif Solibail, est un maillon essentiel de cette politique de fluidité. En effet, ce dispositif d'intermédiation locative permet de quitter l'hôtel social pour accéder à un logement adapté et bénéficier d'un accompagnement social, avant d'accéder à un logement pérenne.

Dans ce dispositif, une association, agréée et financée par l'État, loue un logement à son propriétaire pour y accueillir un ménage sortant d'hôtel.



Fin 2017, 4 930 logements sont mis en location Solibail en Île-de-France.

En 2017, 1 082 ménages sont sortis d'un logement Solibail dont 91 % ont accédé à un logement pérenne.

Construire toujours plus pour faire face à la demande

Le rythme de construction de logements s'est encore accéléré avec 101 000 logements autorisés et 80 400 logements mis en chantier en 2017. Et le nombre d'agréments de logements locatifs sociaux en 2017 témoigne également de la poursuite d'une dynamique positive.

Avec 30 132 logements locatifs sociaux agréés en 2017, dont 62 % dans des communes soumises à rattrapage au titre de la loi SRU, et une production de PLAI qui atteint son deuxième meilleur niveau depuis 2015, l'Île-de-France maintient un rythme de production élevé. Si ces chiffres sont inférieurs à ceux de 2016, c'est que cette année était la dernière d'un bilan triennal SRU, et que ces chiffres traduisaient les efforts des communes pour rattraper leur retard, témoignage flagrant de l'efficacité du dispositif.

Cette production de logements locatifs sociaux concerne, pour 80 %, la construction neuve,

et contribue ainsi à la création et au maintien d'emplois non délocalisables. Afin de favoriser le parcours résidentiel des Franciliens, l'État en 2017 a également fortement augmenté les agréments pour la production de logements locatifs intermédiaires : 4 143 logements ont été agréés, en hausse de 20 % par rapport à 2016.



Construction de logements en Île-de-France : toujours plus de logements mis en chantier.

Aider au logement des plus démunis, l'ambition de la DRIHL

En 2017, 78 067 logements sociaux ont été attribués dont 13 518 à des ménages reconnus prioritaires et urgents au titre de la loi DALO.

Fin 2017, 710 000 demandes de logement social étaient actives en Île-de-France, dont 286 315 nouvelles demandes créées en 2017, témoignant de la persistance du besoin de logements nécessaires à l'accompagnement de la vitalité économique de notre région.

Les services de l'État en charge de l'accès au

logement ont été mobilisés par la mise en œuvre de la réforme des attributions prévue par la loi ALUR, en ce qu'elle concerne la mise en place des Conférences Intercommunales du Logement (CIL), dont 12 existent aujourd'hui en Île-de-France, et le logement des ménages ressortant du 1^{er} quartile de revenus en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'objectif fixé par la loi est de 25 %, le constat francilien, avant mise en œuvre, est de 14 %.

Encourager la rénovation pour habiter mieux

Les actions de la DRIHL en faveur de l'amélioration de l'habitat ont ciblé trois domaines d'intervention :

- la rénovation des logements, afin de contribuer à la transition énergétique en Île-de-France : un milliard d'euros de travaux ont permis, en 2017, un gain énergétique de 42 % pour les logements aidés du parc privé et de 58 % pour les logements aidés du parc social ;
- la lutte contre l'habitat indigne, qui a notamment vu, en 2017, la poursuite de la signature des conventions avec les collectivités lauréates de l'appel à projets pour une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne et la mise en œuvre opérationnelle des conventions signées en 2016,

et l'action en faveur des copropriétés fragiles ou dégradées, qui a vu, parmi les actions engagées, la mise en place d'un observatoire régional, et le traitement du premier millier de logements situés dans des copropriétés fragiles ;

- le programme national de renouvellement urbain qui concerne 59 Programmes d'intérêt national et 46 programmes d'intérêt régional. L'année 2017 a été consacrée à la mise au point détaillée des projets, de sorte que tous les projets d'intérêt national ont fait l'objet de la signature d'un protocole de préfiguration comme demandé par l'ANRU.

Les services de l'État sont mobilisés au côté des collectivités territoriales porteuses des projets pour terminer cette phase de définition et engager les premières opérations concrètes dans les meilleurs délais.

Un triple objectif pour 2018

- Le logement, avec la loi Elan (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) qui va réformer structurellement le secteur du logement social, en développant de nouveaux outils d'aménagement (projet partenarial d'aménagement et grandes opérations d'urbanisme) et en simplifiant les règles pour construire plus, mieux et moins cher.
- L'Hébergement, avec la loi Asile et immigration, qui a pour objectif de mieux organiser l'intégration des réfugiés statutaires et donc de faciliter leur hébergement et d'encourager la fluidité entre l'hébergement et le logement.
- La rénovation, avec l'entrée en phase opérationnelle des opérations de renouvellement urbain et notamment les deux opérations de requalification des copropriétés d'intérêt national (ORCOD-IN) de Grigny et de Clichy, ainsi que la création de la troisième ORCOD-In de Mantes.

Chiffres clés 2017

99 700 logements autorisés – 81 300 logements en construction.

30 183 logements locatifs sociaux agréés.

4 143 logements locatifs intermédiaires.

Rénovation énergétique des logements : 12 000 logements sociaux.

6 455 ménages modestes aidés par le programme «Habiter mieux».

103 000 personnes hébergées chaque jour par l'État.

709 151 demandeurs de logement social.

11 729 personnes sortant d'hébergement relogées.

Principales missions

La DRIHL manifeste la volonté de l'État d'adapter ses réponses dans les domaines de l'hébergement et du logement à la situation spécifique de l'Île-de-France, que ce soit en termes d'hébergement, de logements, de construction ou d'aides à la rénovation :

● héberger, pour permettre de répondre aux besoins d'hébergement des plus démunis ;

● construire, pour accroître la production de logements et ainsi réduire la pénurie ;

● loger, pour favoriser l'accès au logement des personnes démunies ;

● habiter mieux, pour améliorer la vie des ménages déjà logés.



La DRIEA

Pour un aménagement équilibré et solidaire

En 2017, la politique conduite en Île-de-France par les services de l'État en matière d'équipement et d'aménagement a été marquée par un accompagnement constant des territoires franciliens afin de faciliter l'aménagement en intégrant

les objectifs d'innovation, de durabilité et de transition écologique.

Le but étant, à terme, d'avoir un territoire francilien équilibré et attractif tant au niveau national qu'international.

Accompagner les territoires pour un aménagement durable

L'Île-de-France a connu en 2017 une activité exceptionnelle en matière d'aménagement et de logement.

En 2017, les dernières estimations concernant la construction de logements confirment la forte dynamique d'aménagement et de construction à l'œuvre depuis trois ans dans la région : les autorisations de permis de construire et les mises en chantier ont augmenté à un rythme soutenu, environ + 18 % par rapport à 2016, pour dépasser de nouveau les objectifs fixés par le SRHH.

L'obtention de tels résultats encourage l'ensemble des acteurs à poursuivre leurs efforts.

Cette réussite est une réussite partenariale dans laquelle la DRIEA avec les établissements publics d'aménagement et l'Etablissement Public Foncier de la Région Île-de-France (EPFIF) s'emploient à mobiliser, en liaison avec les collectivités territoriales, les leviers et outils propices au développement équilibré du territoire.

Cette dynamique se retrouve dans les surfaces de bureaux et d'entrepôts agréées en 2017, dans la continuité de 2016, avec 3 789 001 m² de locaux agréés.

Les seuils de 2 millions de m² de bureaux et de 1 million de m² d'entrepôts ont été à nouveau franchis.

Le CIN des Ardoines : 2 ZAC, un pôle multimodal, 8100 logements et 21 000 emplois

Avec d'importantes réserves foncières mobilisables, une situation géographique privilégiée au sein de la Métropole du Grand Paris, la proximité de transports en commun et l'existence d'un bassin d'emplois actif, les Ardoines constituent un territoire stratégique à l'échelle métropolitaine pour la création de logements. La création de transports structurants est nécessaire au développement des Ardoines et à l'émergence du projet urbain pour renforcer la mobilité à l'intérieur du territoire et son intégration à la Métropole du Grand Paris.

Enfin, le projet urbain sera exemplaire du point de vue du développement durable, notamment sur la gestion fine du risque inondation, le développement de la nature en ville, la sobriété et la performance énergétique, etc.

- Futur pôle multimodal des Ardoines : RER C, M15 du GPE, Tzen 5, 5 lignes de bus.
- Création de 3 500 emplois sur la ZAC Seine Gare Vitry et d'environ 17 500 emplois sur la



ZAC Gare Ardoines.

- Création de 4 400 logements sur la ZAC Seine Gare Vitry et 3 700 logements sur la ZAC Gare Ardoines.

Ce projet est l'incarnation de l'ensemble des volontés portées par l'État pour offrir un meilleur cadre de vie à tous les Franciliens.

La DRIEA en tant que référent technique pour la mise en place du Schéma directeur immobilier de l'État (SDIR) a veillé à intégrer systématiquement la thématique de la rénovation énergétique ainsi que la promotion de l'utilisation de matériaux bio-sourcés pour répondre aux enjeux environnementaux. Avec 66 opérations labellisées à ce jour, l'Île-de-France contribue fortement à l'objectif national

de 500 Écoquartiers à l'horizon 2018, qui avait été fixé fin 2016. Le label Écoquartier est le reflet d'une opération exemplaire d'aménagement durable qui apporte une réponse adaptée selon le contexte territorial et les contraintes locales. Également, en valorisant le label « bâtiment biosourcé », elle vient compléter le travail engagé par les services de l'État et de leurs partenaires avec la « charte bois construction publique »

pour promouvoir et soutenir le développement de l'éco-construction en Île-de-France.

C'est ainsi 12 opérations qui ont été labellisées Écoquartier Étape 2 (chantier) et Étape 3 (quartier

livré) en 2017 sur 15 candidatures déposées pour les territoires d'Île-de-France.

Chiffres clés 2017

99 700 logements autorisés (+13,1%) ; 81 300 nouveaux

logements mis en chantier (+22,8%)

3 789 001 m² de surface totale pour les bureaux.

22 terrains de l'État et de ses opérateurs (SNCF, RATP) ont été cédés pour une programmation de construction de 3529 logements (hors EPA).

Plus de 5 000 logements (dont 47 % de logements sociaux) ont été

mis en chantier en 2017 sur des terrains de l'État et de ses établissements publics d'aménagement (EPA).

12 Contrats d'intérêt national (CIN) ont été signés sur le territoire francilien.

54 projets ont été sélectionnés pour Inventons la Métropole du Grand Paris ; 7,2Md€ d'investissements privés et financés.

3 lauréats franciliens labellisés Énergie positive et réduction carbone (E+C-).

Les Trophées Bois Île-de-France : 600 candidatures en 2017.

Améliorer les mobilités des usagers franciliens

La modernisation des transports du quotidien est une priorité forte de l'État et fait l'objet d'investissements publics sur l'ensemble du territoire.

Le Premier ministre et la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France ont signé le 7 février 2017 un avenant au CPER 2015-2020 portant notamment sur le volet mobilité afin de confirmer l'engagement financier des parties et de sécuriser le financement des opérations prioritaires.

A la fin 2017, ce sont plus de 4 Md€ qui ont d'ores et déjà été engagés depuis la signature du CPER en juillet 2015, sur les 7,6 Md€ consacrés aux projets pour les mobilités des usagers.

Les projets de nouvelles lignes passent, l'un après l'autre, en phase opérationnelle.

Moderniser et étendre le réseau de transports collectifs

En 2017, nous pouvons notamment citer :

- la modernisation et le prolongement du RER E : 3^e convention de financement en 2017 de 960 M€ pour poursuivre les travaux de génie civil les plus importants ;
- la modernisation et le prolongement de la ligne 11 du métro : 2nde convention de financement en 2017 de 160M€ pour poursuivre les travaux majeurs de génie civil ;
- le Tram Train Massy Évry (futur Tram 12 express) : protocole global de financement de 475 M€ approuvé en 2017 afin de créer une liaison directe entre Massy et Évry de moins de 40 min ;



- 4 prolongements de lignes de métros en cours ;
- la mise en service du tramway T11 Express.

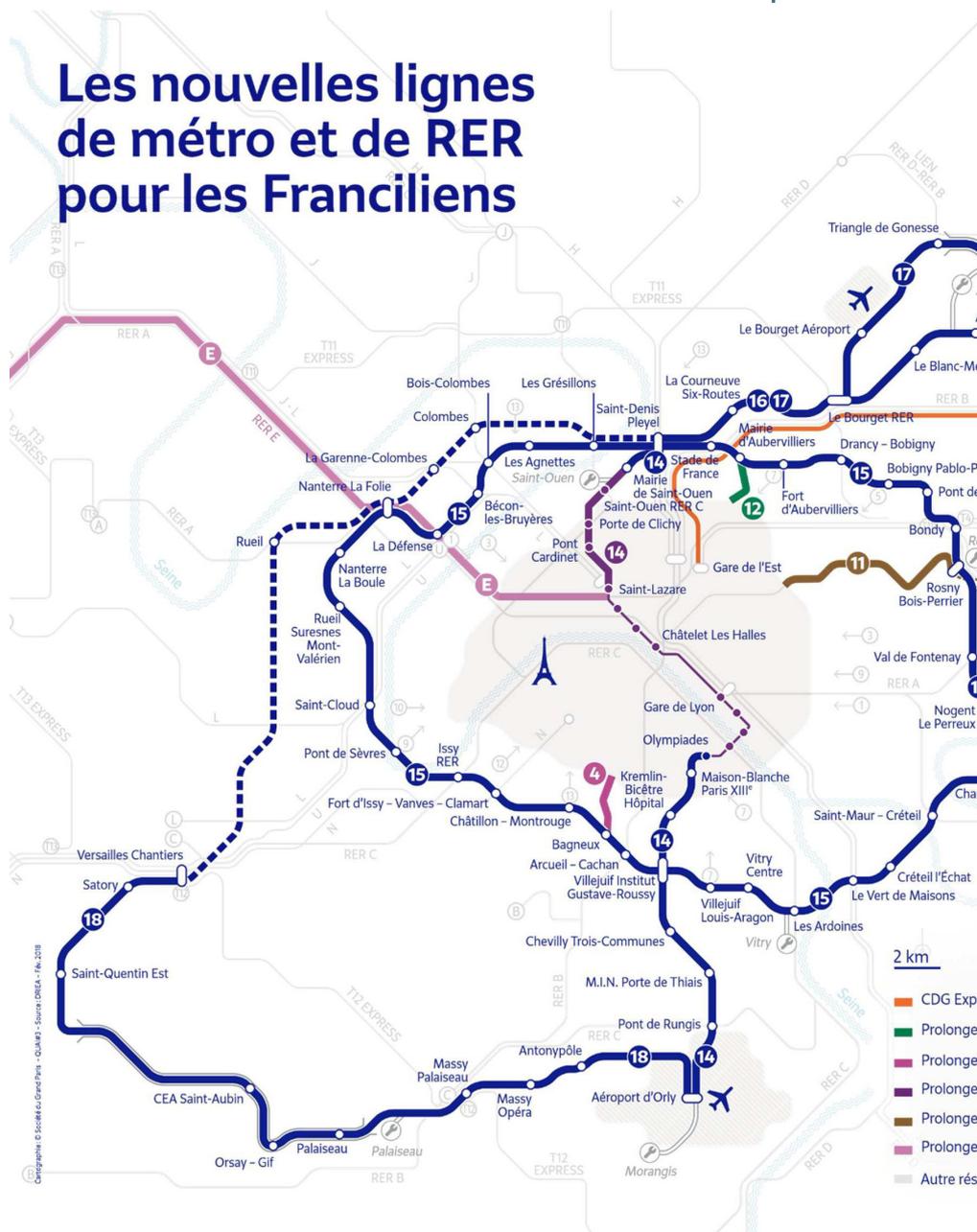
Améliorer le réseau existant

- Amélioration des gares RER : les conventions mises en place en 2017 par l'État, le Conseil régional d'Île-de-France, la RATP et SNCF Mobilités ont permis de financer les études de projet et travaux de modernisation des gares d'Auber sur le RER A, de Robinson sur le RER B, de la gare d'Ivry sur le RER C et des gares de Corbeil et de Villeneuve-Saint-Georges sur le RER D.
- Modernisation des RER et des Transiliens : en complément des investissements lourds sur

le RER E, l'année 2017 a été marquée par la mise en place des financements permettant de poursuivre la mise en oeuvre des schémas directeurs des RER B et D et de réaliser des études d'adaptation des infrastructures en vue du déploiement de nouveaux matériels roulants conformément au calendrier de renouvellement des matériels roulants ferroviaires approuvés par Île-de-France Mobilités lors de son conseil du 13 juillet 2016.

Adapter les gares existantes aux interconnexions avec le Grand Paris Express

Les nouvelles lignes de métro et de RER pour les Franciliens





©DR

Le Grand Paris Express

Le réseau de transports francilien est utilisé chaque jour par 8,5 millions de voyageurs : c'est 40 % du trafic national concentré sur 10 % de notre réseau ferré.

Le Grand Paris Express vise à doter l'Île-de-France d'un métro automatique en rocade pour décongestionner le centre de l'agglomération parisienne, désenclaver les territoires de banlieues, et soutenir le développement économique de la région en mettant en réseau les grands pôles métropolitains.

Le Grand Paris Express va transformer la mobilité au quotidien de millions de Franciliens, et redessiner l'ensemble de la géographie du Grand Paris. À terme, ce sont 200 km de lignes nouvelles de métro automatique, dont 90 % en souterrain, qui seront construites : c'est un doublement du réseau de métro de l'Île-de-France.

68 nouvelles gares irrigueront ce nouveau réseau et les territoires desservis.

Entretien le réseau routier national non concédé

Le réseau routier national non concédé d'Île-de-France représente 2,5 % de l'ensemble des réseaux routiers franciliens, mais supporte environ 27 % du trafic. Utilisé chaque jour de semaine par 4 millions d'utilisateurs, constitué notamment des axes routiers structurants pour le territoire régional, son importance sociale et économique est majeure. Son entretien, son exploitation et sa modernisation sont donc une nécessité vitale.

Concrétiser les opérations de modernisation du réseau routier national inscrites au CPER

L'avancement à fin 2017 de la mise en œuvre du volet mobilité multimodale du CPER 2015-2020 met en lumière la dynamique instaurée par la contractualisation entre l'État et la Région.

Ainsi les travaux sur de nombreuses opérations ont été lancés ou se sont poursuivis en 2017 :

- le lancement des travaux d'aménagement du pont de Nogent concernant la partie routière pour lever la congestion ;
- la réalisation de la majeure partie des travaux d'aménagement de la RN6 à Villeneuve-Saint-Georges avec une phase d'expérimentation (fermeture du tourne-à-gauche vers le pont) pendant 6 mois avec évaluation ;
- la poursuite des travaux de construction de la déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger, avec la 2^e phase de travaux pour préparer le raccordement à la RN19 existante au sud, et concours d'aménagement de la surface de la tranchée couverte ;

- la poursuite des travaux d'élargissement et d'aménagement de la Francilienne entre l'A4 et la RN4, avec la réalisation des chaussées et de passerelles piétons-cycles ;

- la poursuite des travaux du contournement Est de Roissy (A104) : échangeur A1/RN104/A104, et préparation du marché de travaux de la phase 1 Est jusqu'au Ménil-Amelot ;

- la poursuite des travaux de protections phoniques de l'A4/A86 à Saint-Maurice : début de la construction du mur antibruit au sud de l'autoroute A4.

Chiffres clés 2017

- 27 opérations.
- 16 protocoles et conventions de financement signés.
- 180 M€ investis à fin 2017.

Poursuivre le développement des voies dédiées aux bus sur autoroutes pouvant être ouvertes aux taxis et au covoiturage

Sur l'A1 et l'A6a, trois voies dédiées sont mises en service, portant au total à 5 voies sur les 9 qui composent le programme prioritaire de réalisations 2014-2020.

18 M€ sont investis pour la réalisation de ces voies. Le bilan sur l'A6a est déjà annonciateur d'un grand succès avec un gain de temps de 25 % sur le parcours total des bus bénéficiaires.

Le fleuve : enjeux de développement logistique

Une attention toute particulière sera portée aux infrastructures portuaires et fluviales, en lien avec Voies Navigables de France et Ports-de-Paris afin d'entretenir et de développer le réseau fluvial et portuaire, permettant de renforcer les possibilités du report modal vers le fleuve, et de rendre nos territoires plus compétitifs.

La Seine a une place centrale dans l'attractivité économique et touristique. Elle concentre plus de 50 % des trafics nationaux.

Elle est essentielle à la desserte de la métropole parisienne, et Paris est le 1^{er} Port mondial pour le tourisme fluvial, avec près de 8 millions de passagers.

L'État visera à mettre en perspective et à ordonnancer les politiques publiques pour le développement des activités fluviales.

Assurer le contrôle et la sécurité des transports

La DRIEA gère en Île-de-France l'ensemble des enjeux en matière de sécurité des transports collectifs, sécurité des transports fluviaux, sécurité et éducation routières et régulation des transports routiers.

Entretien et exploiter le réseau routier national

► *Investir pour améliorer la sécurité des usagers, les conditions de circulation et préserver le patrimoine routier*

Pour se faire, l'État a investi en 2017 plus de 155 M€ pour la sécurité des usagers et des intervenants sur la route, la réduction des congestions et la pérennité du patrimoine routier.

La Direction des routes d'Île-de-France a ainsi mené une vingtaine de chantiers de réhabilitation de chaussées, pour un montant total d'environ 29 M€.

De même, elle veille à la pérennité des 1 200 ouvrages d'art (ponts, viaducs, murs de soutènement, etc.) sur les autoroutes et routes nationales franciliennes.

► *Garantir la continuité des déplacements et les conditions de sécurité des usagers et des intervenants*

◆ 4 millions d'usagers empruntent chaque jour les 1 300 km d'autoroutes et routes nationales franciliennes gérées par la direction des routes.

◆ Plus de 30 000 interventions par an des équipes d'exploitation, soit une par quart d'heure en moyenne.

◆ 650 personnes mobilisées pour assurer la permanence du service H24 7J/7, tout au long de l'année.

◆ 400 panneaux à message variable répartis sur le réseau routier national non concédé d'Île-de-France et le site internet Sytadin avec ses déclinaisons pour terminaux mobiles.

Assurer la sécurité du transport guidé

◆ 31 lignes contrôlées (tramways, métros, RER, funiculaires).

◆ 20 lignes en création ou prolongement en suivi.

◆ 2 milliards de passagers sont transportés annuellement, soit 59 % du trafic national.

Assurer la sécurité des transports fluviaux

La DRIEA est compétente sur 20 départements des bassins de la Seine, de la Marne et de l'Yonne. Elle assure des missions régaliennes relatives à la sécurité technique des bateaux (380b titres de navigation délivrés par an), mais aussi relatives à la capacité des conducteurs (120 permis professionnels et 16 000 permis plaisance en 2017) ou encore à la délivrance des documents de bord (certificats d'immatriculation, cartes de circulation, etc).

Contrôler les transports terrestres

5 876 véhicules, 6 128 conducteurs et 309 entreprises ont été contrôlés par les agents de la DRIEA : 5 890 infractions ont été relevées.

Améliorer la sécurité et l'éducation routières

La DRIEA s'investit pour sensibiliser les usagers aux dangers de la route. Pour cela, elle sensibilise les usagers au travers de plus de 160 actions : village sécurité routière, messages sur les panneaux de signalisation, quinzaine des usagers vulnérables, etc.

En 2017, si le nombre d'accidents et de blessés est en recul (18 638 accidents (- 3,5 %), 21 974 personnes blessées (- 5,7 %)) ; l'Île-de-France a connu une augmentation de 10 % (318) du nombre de personnes tuées.

En 2017, les 212 inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, répartis dans les 8 bureaux d'éducation routière d'Île-de-France, ont examiné 4 139 candidats en épreuves théoriques du permis de conduire et 340 711 candidats en épreuves pratiques (dont 83 % en B, 13 % en moto et 4 % en poids lourd).

En 2017, 281 781 examens B ont été réalisés, soit une hausse de 6,3 % par rapport à l'année précédente.

Principales missions

La Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) relève de deux ministères, le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de la Cohésion des territoires.

- Elle conduit la mise en œuvre des politiques de l'État en matière de transports, d'aménagement durable, d'habitat et d'urbanisme, sous l'autorité du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.
- S'appuyant sur une transversalité des approches, la DRIEA accompagne les acteurs locaux sur des enjeux forts tels que l'aménagement des territoires, la modernisation et la sécurité des transports, la promotion de l'innovation, et la transition énergétique.
- La DRIEA apporte un éclairage régional indispensable pour améliorer la qualité de vie et la sécurité de tous les Franciliens.



La DRIEE

Au service d'un développement durable de l'Île-de-France

La DRIEE, direction régionale de l'environnement et de l'énergie porte, sous l'autorité du préfet de région, les politiques destinées à offrir un meilleur environnement aux Franciliens. En travaillant sur la prévention des risques naturels et technologiques, en limitant les pollutions de l'eau et de l'air, en oeuvrant pour préserver la

biodiversité, la nature et les paysages, en donnant plus de 600 avis sur la qualité environnementale des projets et des documents d'urbanisme, en préservant la qualité des milieux (eau, air et sols), elle est au service des Franciliens pour permettre un développement durable de l'Île-de-France.

L'encadrement réglementaire des projets ayant une incidence sur l'environnement

Un des moyens d'action de la DRIEE, c'est l'autorisation au titre des codes de l'environnement, de l'énergie, et du code minier, des projets franciliens dont la réalisation a une incidence sur la qualité de l'environnement.

En 2017, la DRIEE a ainsi instruit plus de 480 procédures d'autorisation ou de déclaration, 257 demandes d'examen au cas par cas.

L'un des enjeux, pour que développement et environnement puissent se conjuguer, c'est de veiller au respect de délais toujours plus courts. C'est chose faite en 2017 et ce le sera en 2018 : en 2017, les délais pour les autorisations installations classées ont été réduits de 67 jours par rapport à 2016, celle pour les autorisations loi sur

l'eau, ils sont passés de 22 à 16 mois.

En 2018, la DRIEE poursuivra cette recherche d'efficacité et sera également au service des porteurs de projets pour les accompagner le plus en amont possible.

La réduction des pollutions passera aussi par l'amélioration des installations existantes pour intégrer les meilleures technologies possibles par exemple pour réduire les pollutions dans l'air et dans l'eau.

Plus d'un million de logements sont raccordés à un réseau de chaleur en Île-de-France.

La qualité de l'eau et baignade en Seine-et-Marne

La DRIEE copilote avec la ville de Paris un plan d'actions visant à accélérer la reconquête de la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne, conformément aux directives européennes sur la qualité de l'eau et l'assainissement urbain.

L'objectif emblématique est de parvenir à une qualité de l'eau permettant la baignade à l'échéance des jeux olympiques et paralympiques de 2024 et en Marne en 2022.

L'année 2017 a permis l'élaboration d'un plan d'actions détaillé à mener essentiellement par les EPT, les départements de proche couronne et la ville de Paris, le SIAAP et Haropa Ports de Paris

portant sur l'amélioration des connaissances, la réduction des rejets d'eaux usées en temps sec et temps de pluie.

L'année 2018 doit conduire à l'engagement effectif de ces différentes actions, et notamment à choisir les sites de baignade sur la Seine et la Marne et décliner le plan d'action sur les sites retenus, avec comme priorité de lutter contre les mauvais branchements, mettre en conformité les réseaux de collecte, et favoriser la gestion à la source des eaux pluviales par des appels à projets.

La prévention des inondations

En juin 2016 puis en janvier 2018, l'Île-de-France a fait face à de graves inondations. En cas de crise, la DRIEE est à la manœuvre à la fois pour prévenir les populations en émettant les bulletins Vigicrues. Elle est également en charge de la prévention au long cours des inondations, en élaborant puis en mettant en œuvre une stratégie de lutte contre le risque inondations. Adoptée fin 2016, cette stratégie qui réunit 160 communes, a permis l'élaboration d'une charte sur la construction en zones inondables, d'engager une démarche de réduction de la vulnérabilité des différents réseaux, et de labelliser un

ensemble de travaux détaillés dans le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne francilienne pour 86 millions d'euros de travaux.

En 2018, le plan d'action porté par le préfet de région met l'accent sur les grands ouvrages de régulation des crues (ouvrage de la Bassée en Seine-et-Marne), la restauration de zones d'expansion des crues, la lutte contre l'imperméabilisation, la réduction de la vulnérabilité de l'agglomération et la structuration des collectivités pour assurer la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).



Inondation 2018 © DR
Les inondations ont touché l'Île-de-France en janvier 2018. 160 communes sont engagées avec la DRIEE pour réduire les conséquences des inondations.

La DRIEE en mode projet pour les JOP 2024

Pour la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Paris, un certain nombre de travaux et réflexions nécessitent des interventions de la DRIEE (instruction de procédures environnementales, contribution à des avis, mobilisation des acteurs...).

En effet, des constructions seront nécessaires pour accueillir des épreuves sportives ou pour loger les athlètes (village olympique) et les médias, qui devront être livrées au moins 6 mois avant le début des JOP, soit fin 2023.

Pour permettre la réalisation des épreuves de nage libre et triathlon en Seine, et ensuite au titre de l'héritage l'ouverture de baignades pérennes sur la Seine et la Marne, un plan d'actions « qualité de l'eau baignade en Seine » doit être mis en œuvre pour améliorer la qualité bactériologique de l'eau, sachant qu'une épreuve doit ainsi se tenir dès l'été 2023.

Une prise en compte « exemplaire » des enjeux environnementaux et du développement durable, le

plus en amont possible, est nécessaire pour satisfaire les exigences du CIO et les engagements de la candidature de Paris, les exigences des citoyens et laisser un héritage de qualité.

Afin de garantir la bonne mise en place de ce projet, la DRIEE a organisé une coordination efficace entre ses différents services qui auront à contribuer à ce projet JOP 2024, mais également en liaison avec les autres services de l'État concernés.

Cette coordination doit permettre de manager au mieux les délais pour tenir les échéances de réalisation des équipements nécessaires aux JOP tout en garantissant la préservation des enjeux environnementaux, et d'atteinte d'une qualité de l'eau « satisfaisante » pour la tenue des épreuves olympiques ; de sécuriser la cohérence des prises de position ; d'accompagner les différents porteurs de projet pour une meilleure sécurité juridique des projets et une bonne contribution au développement soutenable.

Principales missions

- La prévention des risques naturels et technologiques, des pollutions et des nuisances.
- La mise en œuvre des politiques relatives aux déchets.
- La connaissance et la préservation de la nature, des paysages et de la biodiversité.
- L'expertise dans la qualité de l'eau grâce au laboratoire d'hydrobiologie.
- La préservation de la qualité des milieux (eau, air, sols) ; la mise en œuvre d'une gestion rationnelle et équilibrée des ressources naturelles et minérales.
- La sécurité d'approvisionnement énergétique ; la promotion des économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables ; les réceptions de véhicules, la surveillance des centres de contrôle technique.
- Les avis et décisions des autorités environnementales ; la promotion du développement durable.

La qualité de l'air

Approuvé en 2018, le plan de protection de l'atmosphère (PPA) vise à réduire la pollution atmosphérique, qui reste la principale cause environnementale de mortalité (5 000 morts prématurées en Île-de-France).

Les 25 défis et 46 actions du PPA, permettent de réduire à l'échéance de 2020 de 870 000 à 200 000 le nombre de Franciliens exposés à des dépassements de la valeur limite annuelle européenne en dioxyde d'azote et de 540 000 à 300 000 le nombre de Franciliens exposés à des dépassements de la valeur limite journalière en particules fines (PM10).

Le PPA a été complété début 2018 par une feuille de route élaborée par l'État et les collectivités franciliennes, listant les actions menées par les différentes collectivités publiques en la matière, en particulier vis-à-vis du transport routier et du chauffage au bois (plus de 180 actions recensées).

En 2018, les priorités seront l'animation, la communication, l'information, la pédagogie et le suivi de toutes ces actions et l'accompagnement de la principale d'entre elles : l'extension de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) à l'ensemble de la métropole parisienne.



La qualité de l'air francilien s'améliore mais on peut faire encore mieux.

Le Plan de protection de l'atmosphère permet de réduire la pollution.

Chiffres clés 2017

2 440 inspections d'installations classées pour l'environnement (pour **11 000** installations classées, dont **80** SEVESO).

1,6 million de Franciliens soumis à la pollution de l'air (particules et oxyde d'azote) en 2015.

3,2 millions de Franciliens seraient impactés par une crue centennale.

217 masses d'eau dont seulement **25 %** non polluées.

Environ **600** décisions et avis de l'autorité environnementale (préparés par la DRIEE) sur les projets et documents d'urbanisme, tous publiés sur le site internet de la DRIEE.

25 sites Natura 2000.

450 usines d'épuration pour 12 millions d'habitants.



La DRJSCS

Renforcer le lien social et le mieux vivre ensemble

La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) met en œuvre les politiques d'inclusion et de cohésion sociale, de la jeunesse, de la vie associative et du sport. En recentrant ses interventions et

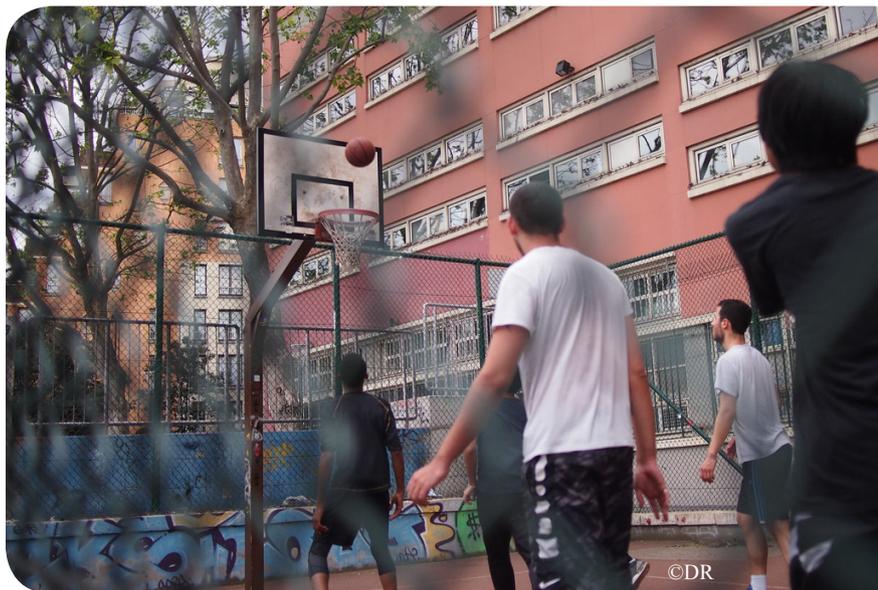
ses moyens sur les territoires et les publics les plus vulnérables et en améliorant le service apporté aux acteurs de ces champs, la DRJSCS les accompagne dans la construction de leurs projets et dans la promotion du « vivre ensemble ».

La jeunesse et la vie associative : deux priorités nationales déclinées au niveau régional

Suite au plan d'actions en faveur de la jeunesse d'Île-de-France 2014-2017, la politique de la jeunesse sera poursuivie pour la

période 2018/2020 et élargie à la vie associative avec quatre axes principaux :

L'insertion des jeunes des quartiers de la politique de la ville constitue un enjeu majeur en Île-de-France, qui requiert un renouvellement de la réponse publique et une mobilisation renforcée des acteurs concernés. Si l'offre de dispositifs en direction des jeunes est multiple, elle ne parvient pas suffisamment à toucher ceux d'entre eux qui en ont le plus besoin. Le plan régional d'insertion pour la jeunesse s'inscrit dans une logique de priorisation et vise à obtenir des résultats significatifs en termes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers.



Le Plan régional Sport santé Bien-Être d'Île-de-France (PRSSBE)

Présenté en septembre dernier pour mobiliser l'ensemble des acteurs de la santé et du sport, le Plan régional Sport santé Bien-Être d'Île-de-France (PRSSBE) est le fruit d'une concertation entre la DRJSCS et l'ARS ; il associe les réseaux de santé, le mouvement sportif et les représentants des collectivités territoriales.

Programme original et ambitieux, «Prescri'forme - l'activité physique sur ordonnance en Île-de-France» permettra la prescription par les médecins

traitants d'activités physiques sportives pour les personnes atteintes de maladies chroniques, ainsi que d'affections de longue durée. Ces activités sportives adaptées seront encadrées par des professionnels formés.

Le financement de la pratique sportive comme facteur de santé a représenté 7,7 % de la part territoriale du CNDS en 2017, soit près de 1,7 M€ auxquels des crédits de l'ARS pour le financement des huit centres de références-ressources « Prescri'Forme » sont venus s'ajouter.

● l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle des jeunes des quartiers prioritaires sous la forme d'un plan d'insertion déployé sur 77 territoires franciliens avec l'objectif d'accompagner 10 000 jeunes sur une période de trois ans ;

● l'engagement de 17 800 jeunes en service civique et la mobilité européenne et internationale des jeunes ;

● l'information et l'accès aux droits des jeunes avec le développement du dispositif «Boussole des jeunes» et la

poursuite de la participation au schéma régional des formations sanitaires et sociales (2016/2022) pour répondre aux besoins des employeurs dans le secteur paramédical, social ou dans les métiers de l'animation et du sport ;

● le soutien à la vie associative pour développer une société de l'engagement : la rénovation du fonds de développement de la vie associative (FDVA) doté de près de 4 M€ permettra de soutenir la formation des bénévoles, ainsi que le fonctionnement et les projets innovants des petites associations.

Le renforcement du lien social

Dans le domaine de la politique de la ville, la DRJSCS financera de nombreuses actions régionales (parrainage, écoles de la deuxième chance, centres de ressources,...) à hauteur de 6,2 M€. Dans le nouveau contexte de déconcentration et de régionalisation des crédits de la politique de la ville, la formation, l'animation des acteurs et l'évaluation des actions confiées à la DRJSCS seront renforcées.

La DRJSCS met en œuvre et coordonne les politiques sociales en faveur des populations les plus démunies et notamment envers les plus exclues : majeurs protégés, personnes sans domicile fixe, âgées et handicapées. Son action qui favorise déjà l'inclusion sociale, sera développée en 2018 avec la nouvelle stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté accordant une priorité aux enfants et aux jeunes.



Le Service civique est une véritable expérience de citoyenneté et d'engagement, accessible à tous, entre 16 et 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, quel que soit le profil ou la qualification. Les DRJSCS et DDCS d'Île-de-France pilotent et mettent en œuvre la stratégie régionale de déploiement du service civique. Depuis sa création en 2010, le service civique a mobilisé plus de 36 500 jeunes en Île-de-France. La montée en puissance du dispositif permet de porter l'objectif 2018 à près de 18 000 volontaires.

L'accès de tous les publics au sport et la mobilisation autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

La priorité en faveur de la pratique sportive des publics qui en sont le plus éloignés reste une priorité de l'État dans une région qui comporte un retard de développement et de fortes inégalités territoriales en termes d'équipements et de pratiques sportives. Afin de construire l'héritage du projet

olympique et paralympique Paris 2024, rapprochant tous les Franciliens, les crédits du Centre National de Développement du Sport (CNDS) sont recentrés sur les publics les plus éloignés de la pratique sportive et soutiendront un « plan régional de mobilisation JOP Paris 2024 ».

En 2018, trois grands événements autour de la jeunesse et du sport

◆ Du 23 au 29 juin : semaine du Service civique en Île-de-France, avec de nombreux événements sur tout le territoire francilien : privilégiant des événements de valorisation de type rassemblement de jeunes avec une déclinaison territoriale dans chacun des départements.

◆ Du 29 septembre au 6 octobre : semaine du recrutement pour le Service civique en Île-de-France afin de favoriser la rencontre de l'offre et de la demande de type « Speed dating du service civique » généralistes ou ciblés par secteurs d'activité. Des événements seront organisés sur tout le territoire francilien. Les semaines du Service

civique en Île-de-France sont des initiatives originales de la DRJSCS et des DDCS afin de promouvoir le dispositif et de le faire connaître auprès du plus grand nombre de jeunes franciliens pour susciter l'engagement et la citoyenneté.

◆ Fête du Sport du 21 au 23 septembre : grande fête nationale, la Fête du Sport a pour objectif de susciter chez les citoyens l'envie de pratiquer une activité physique et sportive régulière. L'opération a vocation à être renouvelée chaque année et doit ainsi permettre aux publics les plus éloignés du sport de découvrir de nouvelles disciplines, également déclinée sur le territoire francilien.

Chiffres clés 2017

Jeunesse et vie associative

11 400 jeunes en service civique avec un objectif de 17 800 en 2018.

3,5 M€ de subvention aux associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Cohésion sociale

4 258 acteurs de terrain formés à la laïcité et aux valeurs de la République.

75 contrats de ville, 200 porteurs de projets et plus de 400 actions subventionnées à hauteur de 65 M€ dont 1 M€ de mesures nouvelles pour l'insertion des jeunes des quartiers politique de la ville.

6,5 M€ pour l'intégration et l'apprentissage du Français des étrangers en situation régulière.

75 000 majeurs bénéficient d'une mesure de protection financée par l'État à hauteur de 65 M€.

Sport

23,5 M€ alloués au sport de haut niveau et aux pratiques sportives pour tous dont 1,7 M€ alloué à la pratique sportive comme facteur de santé.

Emploi et formation

21 915 diplômes délivrés dans les secteurs du paramédical, du social et pour les métiers de l'animation et du sport.

761 emplois sportifs soutenus pour un montant de 7,4 M€.

Missions principales

La DRJSCS met en œuvre les politiques d'inclusion et de cohésion sociale, de la jeunesse, de la vie associative et du sport. En recentrant ses interventions et ses moyens sur les territoires et

les publics les plus vulnérables et en améliorant le service apporté aux acteurs de ces champs, la DRJSCS les accompagne dans la construction de leurs projets et dans la promotion du « vivre ensemble ».





La DRDFE

L'État actif et pionnier pour la défense des droits des femmes en Île-de-France

L'année 2017 a été riche d'actions en faveur des droits des femmes en Île-de-France avec en point d'orgue la signature du premier plan régional de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes le 15 décembre 2017.

Lutte contre les violences faites aux femmes : une mobilisation amplifiée

Cette démarche inédite permet de renforcer la coordination entre services de l'État (police, justice, éducation nationale, santé, travail et emploi, droits des femmes...), conseil régional et opérateurs de l'État (OFII, Pôle emploi). Surtout, l'ensemble des partenaires a pris des

engagements nouveaux permettant de renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes dans la région répondant à des besoins grandissants, du fait notamment du mouvement de libération de la parole des femmes au dernier trimestre 2017.

Le Plan régional de lutte contre les violences faites aux femmes accorde une place particulière aux publics les plus vulnérables, que sont les jeunes femmes, les femmes étrangères et les femmes en situation de handicap.



Tour de France de l'égalité : place à la parole citoyenne

Le 4 octobre 2017, Édouard Philippe, Premier ministre, et Marlène Schiappa, Secrétaire d'État chargée de l'Égalité femmes-hommes lançaient le Tour de France de l'égalité à Champs-sur-Marne (77). En Île-de-France, plus d'une centaine d'ateliers ont été organisés entre octobre et décembre 2017, qui ont permis de recueillir la parole de plus de 1 500 personnes, sur leurs besoins au quotidien et leurs propositions pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les faits.

Les thématiques de l'accès aux droits et de l'autonomie des femmes dans

les différents territoires (quartiers prioritaires, zones rurales) ont été au cœur des ateliers franciliens. Ils ont également permis de souligner le besoin de renforcer l'information du grand public et la formation des professionnels pour favoriser la compréhension des enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette consultation citoyenne a nourri le programme d'action du quinquennat en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, annoncé lors du Comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes du 8 mars 2018.

Le Tour de France de l'égalité a donné la parole à plus de 1 500 personnes.

Le Plan régional détermine trois priorités d'action :

- **la prévention des violences** *via* l'information du grand public, et notamment des jeunes, et le renforcement de la formation et la coordination des professionnels ;
- **la protection des victimes** *via* le renforcement de la condamnation judiciaire des violences, le développement du Téléphone Grave Danger (TGD), etc. ;
- **l'accompagnement durable** des victimes vers la sortie des violences *via* l'information et l'accès des femmes à

leurs droits, l'hébergement et l'accès à un logement pérenne, le renforcement de la prise en charge sanitaire des victimes, l'insertion professionnelle ou encore la prise en charge des enfants exposés.

Le Plan régional accorde une place particulière à la prise en compte des publics les plus vulnérables, que sont les jeunes femmes, les femmes étrangères et les femmes en situation de handicap.



La DRDFE met à disposition des victimes de violences des plaquettes d'information adaptées à chaque département, afin qu'elles connaissent leurs droits et les structures d'accompagnement près de chez elles.

Lutter contre la prostitution : un enjeu majeur de l'État

Par ailleurs, l'État a poursuivi la mise en œuvre de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. L'année 2017 a vu l'installation des premières commissions dans sept départements et l'entrée de premières victimes

dans un parcours de sortie à Paris, en Seine-Saint-Denis et en Essonne. Ce dispositif a des effets positifs certains sur les bénéficiaires, notamment une accélération de leur insertion sociale et professionnelle et un meilleur état de santé psychologique accordant une priorité aux enfants et aux jeunes.

Poursuivre le combat pour l'égalité professionnelle

La préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, Pôle Emploi et la Caisse des dépôts ont signé en mars 2017 le premier Plan régional en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Celui-ci permet, entre autres, de développer

des programmes d'accompagnement pour les jeunes femmes en insertion, en situation de décrochage ou d'exclusion, des parcours de mentorat et d'accompagnement à la création d'entreprise et de soutenir les femmes victimes de violences au travail.

Chiffres clés 2017

11 % des Franciliennes sont victimes de violences conjugales.

15 Franciliennes sont décédées sous les coups de leur conjoint en 2016.

Le nombre de places d'hébergement dédiées aux Franciliennes victimes de violences a progressé de 25 % depuis 2013.

90 % des personnes prostituées sont des étrangères victimes de réseaux de traite.

64 % des femmes entre 15 et 64 ans exercent un emploi (contre 70 % des hommes).

L'éventail des métiers occupés par les femmes est plus de deux fois moins important que celui des hommes.

30 % des créateurs d'entreprise sont des femmes.

Missions principales

La DRDFE d'Île-de-France met en œuvre la politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes promeut les droits des femmes, en partenariat avec les délégations départementales aux droits des femmes et à l'égalité, placées dans les directions départementales de la

cohésion sociale.

Son action est à la fois transversale (toutes les politiques de l'État sont mobilisées) et spécifique (pour corriger les inégalités et discriminations à l'encontre des femmes).



L'ARS

Mobilisée pour l'accès aux soins de tous

En 2017, la politique conduite régionale du Plan national d'accès aux soins se traduisant notamment par des mesures visant à favoriser l'installation des professionnels de santé et de soins a été fortement marquée par la déclinaison

Le Projet Régional de santé 2018 - 2022

La préparation du projet régional de santé 2018-2022 (PRS 2) a été une des grandes priorités de l'Agence en 2017. Suivant les orientations de la stratégie nationale de santé lancée par la ministre des Solidarités et de la Santé, le PRS 2 a été élaboré en menant une démarche transversale qui traite de l'ensemble du champ d'intervention de l'Agence, de la prévention jusqu'aux prises en charge sanitaires ou médico-

sociales, avec un accent particulier sur la territorialisation des interventions et la réduction des inégalités.

Le PRS se donne pour priorité de fluidifier et de décloisonner les parcours de prise en charge, au service des patients, usagers ou citoyens. Il est actuellement en phase de consultation réglementaire, jusqu'au 22 juin 2018.

Innovation et information au service de la santé

L'ARS a également soutenu l'innovation, qu'elle soit technique ou organisationnelle.

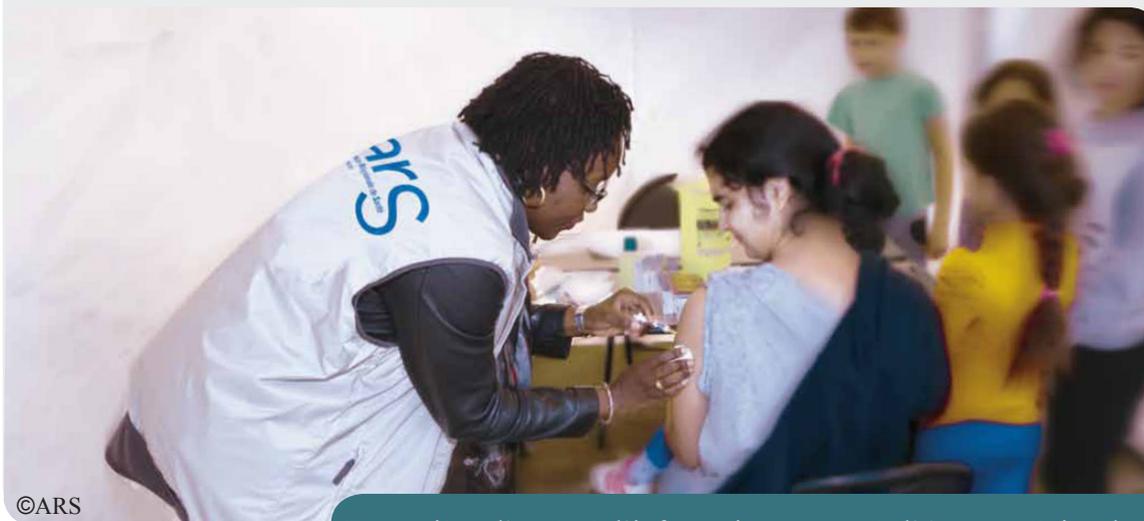
Un exemple marquant d'innovation technique est la création du Lab santé d'Île-de-France, au confluent des secteurs publics et privés, des opérateurs de santé, des industriels, des start-up. L'ARS a également poursuivi le développement

important de la plateforme Terr-eSanté, plateforme numérique d'échanges et de services innovants à destination des professionnels de santé et des patients. Cette plateforme est devenue le levier privilégié de territorialisation des politiques de santé, dont les travaux se poursuivent intensément en 2018.

2018, l'année du PRS 2

2018 est l'année de l'adoption du Projet Régional de Santé 2 (PRS 2) et sera marquée par le lancement d'un ambitieux projet de Territorialisation des politiques publiques de santé. La mise en œuvre du PRS sera accompagnée de Rencontres territoriales, afin de présenter les orientations du PRS mais également la déclinaison régionale du plan national d'accès aux soins. Dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé, le PRS 2 visera à renforcer

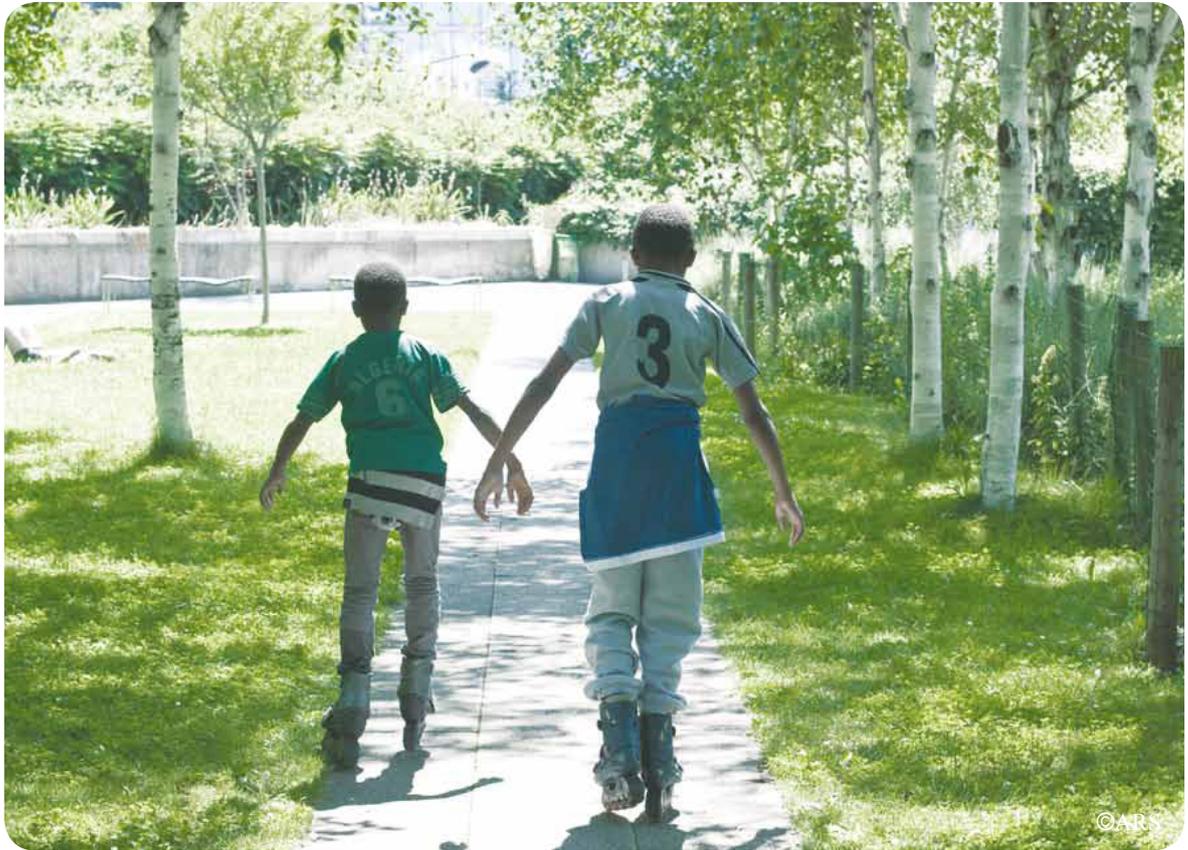
l'action de l'Agence régionale en direction des autres politiques publiques notamment dans le cadre de ses missions de plaidoyer, en particulier dans les politiques de l'hébergement et du logement, de la Politique de la Ville et du Renouvellement Urbain. L'enjeu ici est de mobiliser les autres politiques publiques dont bon nombre d'entre elles ont un impact décisif sur les déterminants de la santé de la population.



©ARS

En matière d'accès à l'information en santé, l'Agence régionale de santé Île-de-France a été à l'initiative de la création du site internet et de l'application mobile santé.fr qui propose à tous un accès unique et complet à une information en santé géolocalisée et fiable.

Bien-être et environnement, deux enjeux majeurs



Avec la préfecture de la région d'Île-de-France, l'ARS a lancé le Plan Régional Sport Santé Bien-être d'Île-de-France et notamment Prescri'Forme - l'activité physique sur ordonnance en Île-de-France, un programme original et ambitieux qui favorise le déploiement sur le territoire francilien de la prescription d'activités physiques adaptées pour tous.

Concernant le champ santé-environnement, le troisième Plan régional de santé environnement

a également été lancé en 2017. Il vise à limiter l'impact des pollutions environnementales sur la santé à l'échelle de la région en luttant contre l'habitat indigne, en mettant en œuvre des plans de sécurité sanitaire pour l'alimentation et l'eau potable, en luttant contre la précarité énergétique, en affinant la connaissance des zones de cumul de nuisances et en travaillant localement à leur résorption, ou encore en intégrant la santé dans les politiques d'aménagement.

Chiffres clés 2017

15 groupements hospitaliers de territoire.

498 établissements de soins (secteur public et secteur privé).

48 089 médecins.

37 % de la population francilienne se situe dans une zone d'intervention prioritaire pour le soutien à l'installation des médecins.

904 établissements et services pour personnes âgées, 1 173 pour personnes handicapées.

1/3 des cas de tuberculose déclarés en France.

85,9 ans d'espérance de vie chez les femmes et 80,8 ans chez les hommes, espérance supérieure à la moyenne en France.

Missions principales

L'Agence régionale de santé (ARS) définit et met en œuvre la politique de santé dans la région. Elle agit sur le champ de la santé dans sa globalité : prévention et promotion de la santé, veille et sécurité sanitaires,

organisation de l'offre de soins en ambulatoire et en établissements de santé, organisation de la prise en charge médico-sociale. Elle est l'interlocuteur unique de tous les acteurs de santé en Île-de-France.



La DRAC

Création, patrimoine et éducation : la culture priorité capitale

La politique culturelle de l'État mise en œuvre par la DRAC en Île-de-France embrasse l'ensemble des champs culturels : elle concerne à la fois la création, le patrimoine, l'économie culturelle, la démocratisation culturelle et l'éducation artistique et culturelle, dans une perspective d'ouverture de la culture au plus grand nombre et de présence artistique au plus près de tous les territoires.

En matière de patrimoine, dans le cadre de ses missions réglementaires de protection et de conservation des monuments historiques, la DRAC a procédé en 2017 au classement de 4 nouvelles églises franciliennes et a vu l'achèvement de plusieurs chantiers de rénovation majeurs parmi lesquels les allées du château de Meudon, le grand comble de la

cathédrale Notre-Dame de Paris, la chapelle des marbres de la cathédrale de Versailles ou encore les façades du château de Saint-Germain-en-Laye. La DRAC a installé la Commission régionale de l'architecture et du patrimoine (CRPA) d'Île-de-France, le 4 juillet 2017, en remplacement de la CRPS, à la suite de la réforme introduite par la loi LCAP du 10 juillet 2016. Ainsi la CRPA a notamment instruit et validé la proposition de labellisation « architecture contemporaine remarquable » de 77 ensembles et immeubles significatifs du Grand Paris – les procédures d'instruction technique, scientifique et administrative sont en cours pour aboutir à une labellisation effective à l'été 2018.



©DR

Du mécénat innovant pour des chantiers historiques

L'année 2017 a permis de poser le cadre juridique pour deux chantiers majeurs de restauration patrimoniale en ayant recours à des dispositifs innovants :

- l'accord-cadre entre l'État (ministère de la Culture) et le diocèse de Paris pour un programme décennal de travaux pour la Cathédrale de Notre-Dame de Paris (mécénat venant en complément des crédits de l'État) ;
- le lancement des études scientifiques et techniques pour le projet de reconstruction de la flèche de la basilique de Saint-Denis selon les recommandations de la Commission nationale des monuments historiques (chantier qui sera financé par le mécénat et par les visites du chantier).

En 2018, la DRAC poursuivra ses engagements en faveur de la restauration des monuments historiques protégés, que ceux-ci appartiennent à l'État, comme c'est le cas des cathédrales, aux collectivités territoriales comme Provins ou les églises de Paris et Versailles, ou bien aux propriétaires

privés comme le château de Vaux-le-Vicomte. Elle mettra en œuvre la stratégie patrimoniale du ministère de la Culture au niveau de l'Île-de-France, notamment grâce au fonds incitatif pour le patrimoine protégé des petites communes qui permettra d'accompagner 16 projets franciliens.

Développer des projets culturels dans les quartiers

Dans le domaine de la création, et au-delà de l'activité régulière de la DRAC qui soutient et accompagne les lieux culturels au premier rang desquels ceux détenteurs d'un label national, les artistes et les projets culturels dans les territoires, l'année 2017 a été marquée par la réouverture de la MC93 (scène nationale de Bobigny-Seine-Saint-Denis) au printemps 2017, le lancement du concours d'architecture pour les travaux de restauration et rénovation du Théâtre des Amandiers, centre dramatique national de Nanterre, ou encore le rapprochement

de L'Apostrophe (scène nationale) et du Théâtre 75 de Cergy-Pontoise. Une réflexion partagée avec le Conseil régional pour la création d'un lieu de réserves pour le FRAC d'Île-de-France a également été initiée. L'année 2018 verra la poursuite de la campagne de labellisation des structures du spectacle vivant et de la création suite aux nouvelles dispositions législatives, la mise en œuvre du plan ministériel en faveur de l'itinérance des artistes et des œuvres dont l'objectif est d'amener la culture jusque dans les territoires les plus éloignés de la région.

Dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle (EAC) et de la démocratisation culturelle, l'année 2017 aura vu l'installation de comités stratégiques dans chacun des trois rectorats d'Île-de-France, le déploiement de l'avant-projet des Ateliers Médiévis sur le territoire de Clichy-Montfermeil, l'installation de la première Micro-Folie à Sevran et la mise en œuvre de jumelages entre les établissements publics nationaux culturels et les 21 Zones de Sécurité Prioritaire franciliennes. En 2018, la DRAC contribuera à porter la mobilisation générale en faveur de l'EAC souhaitée par le Président de la République, en soutenant une politique régionale ambitieuse en faveur de l'EAC et de la démocratisation culturelle, en

accompagnant le déploiement de 50 Micro-Folies en Île-de-France, en mettant en œuvre avec l'Éducation nationale le plan en faveur des chorales scolaires, et en poursuivant l'ensemble des dispositifs destinés aux Franciliens les plus éloignés de la culture (hôpitaux, prisons et unités PJJ, handicap...).

Enfin, priorité ministérielle de premier rang, l'année 2018 permettra d'accompagner les collectivités territoriales dans l'élargissement des jours et horaires d'ouverture des bibliothèques (28 projets identifiés en Île-de-France) grâce à une augmentation des moyens alloués au titre de la DGD.

Chiffres clés 2017

100 M€ de budget annuel de la DRAC (+ **12 M€** de DGD pour les bibliothèques).

3 musées de France labellisés en 2017 (Musée de l'École des Beaux-Arts, Musée des Plans et Reliefs, Musée Yves Saint-Laurent).

3 Maisons des Illustres labellisées en 2017 (Maison du Docteur Gachet à Auvers-sur-Oise, Atelier-musée Emile Boggio à Auvers-sur-Oise, Musée départemental Maurice Denis à Saint-Germain-en-Laye).

50 Micro-Folies prévues en Île-de-France.

4 000 monuments historiques en Île-de-France.

2 millions de Franciliens qui pourront bénéficier d'un élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques en Île-de-France.



Un plan d'action pour 2018

En 2018, la DRAC poursuit son plan d'action autour de trois piliers :

- le développement culturel des territoires dans le cadre d'un partenariat et d'un dialogue renforcés avec les collectivités territoriales ;
- la mobilisation générale en faveur de l'éducation artistique et culturelle et de la démocratisation culturelle ;
- le développement de l'attractivité du territoire par le soutien à la création artistique, la valorisation des patrimoines et le développement du cadre de vie.

Elle accompagne en outre le déploiement des priorités gouvernementales : stratégie

pluriannuelle en faveur du patrimoine, itinérance des artistes et des œuvres, extension des horaires des bibliothèques, développement des chorales à l'école, renforcement des actions culturelles pour les publics spécifiques (jeunes sous-main de justice, détenus, personnes hospitalisées et personnes en situation de handicap, petite enfance...) ou dans les territoires prioritaires (quartier politique de la ville, zones rurales...).

Enfin, elle poursuit des chantiers culturels emblématiques : construction des réserves du FRAC, rénovation du théâtre des Amandiers à Nanterre, restauration de la Cathédrale Notre-Dame et reconstruction de la Tour nord et de la flèche de la Basilique Saint-Denis.



Missions principales

La DRAC est chargée de la lecture, de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements qui la composent, notamment dans les domaines de la conservation et de la valorisation du patrimoine, du soutien à la création et à la diffusion artistiques, du développement de la lecture, de l'éducation artistique et culturelle, de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics, du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles, de la promotion de la langue française et des langues de France.



La Région académique d'Île-de-France Vers l'excellence éducative pour tous

La région académique d'Île-de-France se subdivise en trois académies : Paris, Créteil et Versailles. Si chacune a ses propres spécificités et défis, leur principal objectif commun reste celui de permettre à tous les jeunes franciliens d'accéder à un système éducatif de qualité, en mettant en œuvre les priorités définies par le gouvernement pour la réussite de tous.

Mettre en œuvre des priorités ministérielles

Afin de permettre à tous les élèves d'accéder au savoir, dans les meilleures conditions, le gouvernement a annoncé toute une série de mesures qui ont d'ailleurs été mise en œuvre dès la rentrée 2017 :



College
Flora Tristan
Carrière-
sous-Poissy

La réforme des lycées et du baccalauréat en 2018

Dès la rentrée 2018, toutes les équipes seront mobilisées dans la préparation de la mise en œuvre de la réforme des lycées et du baccalauréat par :

- la mise en œuvre du nouveau modèle d'accompagnement personnalisé en seconde qui sera organisé en fonction des évaluations diagnostics réalisées pour tous les élèves de seconde ;

- le dédoublement des CP (REP+) : l'étude des premiers résultats montre une progression dans le temps et en qualité dans l'apprentissage de la lecture ;

- le programme « Devoirs faits » dans les collèges : un dispositif qui monte en puissance et qui mobilise notamment les jeunes en service civique ;

- le renforcement de l'accompagnement de la scolarisation des élèves en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers : un processus d'amélioration continue des recrutements des accompagnants dans un contexte de hausse constante des notifications MDPH (+ 20 % par an).

D'autres mesures seront mises en place à la rentrée 2018 :

- la scolarisation obligatoire dès 3 ans ;

- la mise en œuvre des 54 heures annualisées sur l'orientation ;

- la formation des enseignants sur les nouveaux programmes à mettre en application dès la rentrée 2019, à impulser en fin d'année 2018.

- l'extension des dédoublements aux CE1 (REP+) et aux CP de REP ;

- la poursuite de l'accompagnement de la scolarisation des élèves en situation de handicap et à besoins particuliers ;

- la lutte contre le décrochage scolaire, avec la poursuite du travail engagé avec l'ensemble des partenaires dont la préfecture de région qui a permis de faire baisser de 30 % le nombre de décrocheurs entre 2014 et 2017 ;

- la sécurisation des parcours principalement pour les élèves de bac professionnel (et notamment par un accompagnement vers la poursuite des études en BTS) ;

- la réforme de la voie professionnelle.

Académie de Créteil : la performance scolaire, une préoccupation majeure de l'académie



À la rentrée 2018, les effectifs du 1^{er} degré seront quasi stables avec une progression de l'ordre de 0,1 % dans le public. L'académie de Créteil devrait accueillir près de 360 000 élèves du second degré soit + 4 000 élèves. Les lycées généraux et technologiques et les lycées professionnels devraient connaître un certain tassement démographique. Une hausse des effectifs est prévue dans le post bac avec + 550 élèves soit + 3,5 %.

L'amélioration au DNB entamée en 2012 se poursuit en 2017 (86,3 %) mais reste toujours en deçà des résultats nationaux et les résultats au baccalauréat ont reculé de 0,5 point (84,7 % en 2017).

L'académie a donc poursuivi en 2017 son action en faveur de l'accompagnement de la performance scolaire en ciblant particulièrement son action sur l'amélioration de la qualité de la ressource humaine, du climat scolaire et de l'accompagnement par les corps d'inspection.

Académie de Paris : sécuriser les parcours scolaires et consolider l'accompagnement des élèves les plus en difficulté et à besoins particuliers

Si les performances moyennes des élèves de l'académie de Paris sont parmi les plus élevées de France, l'action académique vise à travailler sur les élèves les plus en difficulté par la personnalisation des approches pédagogiques, l'action sur le climat scolaire et le déploiement des priorités ministérielles dans l'éducation prioritaire et les collèges.

Il s'agit également de poursuivre la politique engagée en faveur d'une plus grande mixité sociale ainsi que la lutte contre les inégalités scolaires d'origine sociale, dans le cadre du plan académique grande pauvreté, dont le comité de pilotage a été installé à l'automne dernier en lien avec les collectivités territoriales et les partenaires associatifs. Enfin l'académie poursuit ses actions en faveur de la réussite et de l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Par ailleurs, l'académie entend promouvoir les pratiques pédagogiques adaptées au contexte d'aujourd'hui en encourageant et valorisant les pratiques pédagogiques innovantes et ouvertes sur la recherche, exploiter pleinement l'environnement culturel à travers des partenariats directement tournés vers les élèves et favoriser l'ouverture internationale afin d'en faire un atout pour tous les élèves.



À la rentrée 2018, l'académie de Paris va connaître une nouvelle baisse de - 2 953 élèves du 1^{er} degré, soit un taux d'évolution de - 2,32 %. Cette évolution se décompose en - 692 élèves en pré-élémentaire (- 1,4 %) et - 2273 élèves en élémentaire (- 2,9 %). Pour les élèves du second degré, l'académie de Paris devrait accueillir 127 585 élèves soit - 77 élèves. La baisse est marquée dans le second cycle lycée avec - 536 élèves (soit - 0,5 %), baisse plus marquée en seconde - 284 élèves soit - 2,4 %. Une hausse des effectifs est prévue dans le post bac avec + 459 élèves soit + 2 %.

Académie de Versailles : lutter contre les inégalités



À la rentrée 2018, l'académie de Versailles devrait accueillir 366 élèves supplémentaires du 1^{er} degré, soit un taux d'évolution de + 0,1 %. Cette évolution se décompose en - 366 élèves en préélémentaire (- 0,1 %) et + 702 élèves en élémentaire (+ 0,2 %). Pour les élèves du second degré, l'académie devrait accueillir 5 220 élèves supplémentaires, soit un taux d'évolution de + 1,2 %. Cette évolution sera plus marquée au collège (+ 4 292 élèves, soit + 1,8 %) et dans le post-bac (+ 844 élèves, soit + 4,6 %).

Au-delà des performances des élèves de l'académie de Versailles parmi les plus élevées de France, l'action académique vise à travailler sur les leviers permettant de lutter contre les inégalités. L'académie développe notamment des internats de la réussite, à la fois lieux d'étude, d'éducation et de socialisation, qui s'adressent à tous les collégiens.

La politique académique a pour objectif de renforcer la diversité linguistique et de la développer en l'installant dans tous les territoires, à l'exemple de Courbevoie avec la création de sections internationales à la rentrée 2017 dans les écoles et collèges et la création d'un nouveau lycée à sections internationales dès la rentrée 2018.

À la rentrée 2018, il est prévu l'ouverture de deux nouveaux lycées dans le département des Hauts-de-Seine (à Courbevoie et à Boulogne), ainsi que la fusion et le regroupement sur un même site des lycées Joliot Curie et Paul Langevin à Nanterre.

Chiffres clés 2017

Un peu plus de **2 300 000** élèves en formation pré-baccalauréat, dont plus de **1 900 000** fréquentant l'école du socle (près de **20 %** de la population scolaire nationale) plus de **159 000** personnels enseignants.

Près de **6 800** écoles, **1 150** collèges et **700** lycées.

Près de **650 000** étudiants (**25 %** de la population étudiante française) et **35 %** de la production scientifique nationale (publications).

Les deux académies de **Versailles et de Créteil totalisent les plus gros effectifs scolaires** de France et celle de **Paris rassemble la population post-bac** (universités, Grandes Ecoles, classes préparatoires) la plus importante.

Missions principales

La région académique constitue l'échelon de mise en cohérence des politiques éducatives régionales en particulier pour les questions requérant une coordination avec la région ou le préfet de région dans les domaines suivants :

- formations professionnelle ;
- apprentissage ;
- orientation tout au long de la vie professionnelle et lutte contre le décrochage scolaire ;
- définition du schéma prévisionnel des
- formations des établissements publics locaux d'enseignement ;
- enseignement supérieur et recherche ;
- service public numérique éducatif ;
- utilisation des fonds européens ;
- contrats de plan État-Région.

NOTES

Maquette : préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris – Textes : SRCI de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et les services de l'État en région – DIRECCTE, DRIAAF, DRFIP, DRIHL, DRIEA, DRIEE, DRJSCS, DRDFE, DRAC, région académique et ARS – Mai 2018



5 rue Leblanc - 75911 Paris cedex 15
01 82 52 40 00
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/île-de-France>